

**R-1** REGISTRE DE VÉRIFICATION

Nom de la ferme/identification du bâtiment : NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable : Date :
(aa/mm/jj)**DIRECTIVES**

Le Registre de vérification (R-1) doit être rempli annuellement par une personne autre que celle qui a la responsabilité de mettre la POS en œuvre, soit :

- Le gestionnaire du site, qui passe en revue le travail accompli par son personnel.
- Un préposé à l'élevage qui connaît les tâches, mais qui ne les a pas effectuées.
- Un technicien du système de production formé.
- Un vétérinaire ou un agronome (avant une validation) lorsque les options précédentes sont impossibles.

Il peut y avoir plus d'une personne qui remplit le Registre de vérification.

Numéro et nom de la POS	# PCC	Personne responsable (nom)	Date de révision de la POS écrite	Date de révision des registres	Date d'observation (de la personne responsable)	Problèmes ou déviations	Nom et signature du vérificateur
4.2 Eau médicamenteuse	1						
4.4 Séquençage, mélange et distribution des aliments	2						
4.5 Distribution des aliments	2						
5.3 Gestion du risque associé aux aiguilles brisées	3						
5.4 Période de retrait	4						

PCC = Point de contrôle critique; POS = procédure opérationnelle standardisée